

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 s'est réuni, à 18h00 à la salle du conseil de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	AE
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
SMA	TURPIN Joël	X	GY	AVEZARD Emily	AE
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	PAVLOVIC Sophie	AE
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	RAHMOUNI Marie	AE
GY	DAM Aurélie	X			

Étaient absentes excusées :

Madame DURAND Audrey, Madame GIRARD Pascale, Madame AVEZARD Emily, Madame PAVLOVIC Sophie et Madame RAHMOUNI Marie

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h04 et nomme Charles DAMILAVILLE secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Vote du Compte de Gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Approbation du Résultat 2023
- Vote du Budget Primitif 2024
- Tableau des effectifs
- Questions diverses

### 1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 7 décembre 2023

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

### 2. Vote du compte de Gestion 2023

Madame la Présidente présente le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Service de Gestion Comptable de Gien et informe le Conseil Syndical que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

Considérant qu'il n'y a pas de réserve à émettre, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur est approuvé.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

A titre informatif : 2431 titres émis sur l'exercice 2023 (facturation cantine et garderie en titre individuel)  
354 mandats sur l'exercice 2023

**3. Vote du compte administratif 2023**

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS, quitte la salle. Madame Carine FERREIRA-MARTINS, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2023 comme suit :

<b>Compte Administratif 2023</b>		
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	<b>166 464,92</b>	<b>166 419,40</b>
60 Achats	28 350,00	27 825,99
61 Services extérieurs	118 514,92	120 905,40
62 Autres services extérieurs	15 100,00	17 688,01
<b>Chapitre 012 Charges de personnel</b>	<b>345 530,90</b>	<b>324 901,62</b>
<b>Chapitre 65 Charges gestion courante</b>	<b>8 753,00</b>	<b>8 548,49</b>
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 531,50</b>
<b>Chapitre 68 Dotations provisions</b>	<b>4 000,00</b>	<b>1 647,13</b>
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>527 448,82</b>	<b>504 048,14</b>
<b>Chapitre 023 Virement à la section Investissement</b>	<b>6 700,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>534 148,82</b>	<b>504 048,14</b>

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
<b>Chapitre 70 Ventes Produits</b>	<b>123 000,00</b>	<b>138 674,20</b>
<b>Chapitre 74 Dotations et Subventions</b>	<b>394 000,00</b>	<b>403 165,87</b>
<b>Chapitre 75 Autres Produits de Gestion</b>	<b>1,90</b>	<b>89,20</b>
<b>Chapitre 77 Produits Exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 013 Atténuation de Charges</b>	<b>5000,00</b>	<b>8 826,52</b>
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>522 001,90</b>	<b>550 755,79</b>
<b>Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté</b>	<b>12 146,92</b>	<b>12 146,92</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>534 148,82</b>	<b>562 902,71</b>

**Résultat de l'exercice** 46 707,65

**Résultat antérieur reporté** 12 146,92

**Résultats cumulés** 58 854,57

Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire  
entre SAINT-MARTIN-D'ABBAT et GERMIGNY-DES-PRES

INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	CA 2023
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 200,00</b>	<b>2 160,00</b>
2051 Cessions et droits similaires	2 200,00	2 160,00
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>4 500,00</b>	<b>2 582,96</b>
2183 Matériel de bureau / informatique	2 000,00	0,00
2184 Mobilier	1 000,00	465,34
2188 Autres immobilisations corporelles	1 500,00	2 117,62
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>6 700,00</b>	<b>4 742,96</b>
<b>Chapitre 001 Déficit investissement reporté</b>	<b>9 791,32</b>	<b>9 791,32</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>16 491,32</b>	<b>14 534,28</b>

INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	CA 2023
<b>Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves</b>	<b>9 791,32</b>	<b>9 939,01</b>
10222 FCTVA	0,00	147,69
1068 Excédent de fonct. Capitalisé	9 791,32	9 791,32
<b>Chapitre 13 Subventions d'Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321 État et établissement national	0,00	0,00
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>9 791,32</b>	<b>9 939,01</b>
<b>Chapitre 002 Excédent antérieur reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 021 Virement de la section de fonct.</b>	<b>6 700,00</b>	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>16 491,32</b>	<b>9 939,01</b>

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 196,05</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>- 9 791,32</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>- 4 595,27</b>

La Section de Fonctionnement s'élève en dépenses à 504 048,14 €, en recettes à 550 755,79 €.

La Section d'investissement s'élève en dépenses à 4 742,96 €, en recettes à 9 939,01 €.

La Commission Administrative déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par l'Ordonnateur est approuvé.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

#### 4. Vote de l'affectation de résultat 2023

Madame FERREIRA-MARTINS, Vice-présidente, présente :

Le résultat de l'exercice 2023 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	504 048,14 €	4 742,96 €
RECETTES	550 755,79 €	9 939,01 €
RESULTATS	<b>46 707,65 €</b>	<b>5 196,05 €</b>

Les résultats antérieurs reportés :

Résultats antérieurs reportés ( <i>excédent de fonctionnement</i> )	12 146,92
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 4 595,27€

Dresse le bilan comme suit :

Résultat à affecter en fonctionnement	<b>58 854,57 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	- 4 595,27 €

Madame la Vice-présidente propose d'affecter les résultats de l'exercice précédent comme suit :

**Report en fonctionnement R002**.....54 259,30 €  
**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté D001**.....4 595,27 €  
**Affectation en réserves R1068 en investissement**.....4 595,27 €

La Commission Administrative approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 pour l'exercice 2024.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

#### 5. Vote du Budget primitif 2024

Madame FERREIRA-MARTINS, Vice-présidente, présente le budget primitif 2024

Total des dépenses de fonctionnement	562 261,30 €
Total des recettes de fonctionnement	562 261,30 €
Total des dépenses en investissement	14 095,27 €
Total des recettes en investissement	14 095,27 €

Enfin, Madame la Vice-Présidente explique que la nomenclature M57 donne la faculté à la Commission Administrative de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre

*Conseil d'administration du 8 avril 2024*

chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser la dépense sans attendre les opérations purement techniques. Madame la Présidente informera alors la Commission Administrative de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

## 6 Tableau des effectifs

*Avancements de grade proposés par le CDG 45 :*

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à 20.75/35<sup>ème</sup> à partir du 09/05/2024 (Mme CHERON Nathalie)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20.75/35<sup>ème</sup> à partir du 09/05/2024 (Mme CHERON Nathalie)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31.50/35<sup>ème</sup> à partir du 01/07/2024 (Mme ENGEVIN Nathalie)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ème</sup> classe à 31.50/35<sup>ème</sup> à partir du 01/07/2024 (Mme ENGEVIN Nathalie)

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

## 7 Questions diverses

► Société ONET : Suite aux différents mécontentements un courrier en lettre recommandée a été envoyé le 29 Août 2023 afin de demander un geste commercial sur les factures de mars, avril, mai et juin 2023. Les nouvelles factures sont parvenues au SIRIS le 22 février 2024 avec une remise de 5% soit une réduction totale de 169,54 € pour un montant total de 3390,71 €. Les factures restent en attente de paiement dans l'attente d'un geste plus conséquent.

► Berger-Levrault : La licence Milord « Services aux familles » qui permet actuellement la gestion des dossiers familles et d'établir la facturation cantine/garderie prend fin en janvier 2025. Une présentation rapide du nouveau logiciel « BL ENFANCE » a eu lieu par webinaire auprès de la secrétaire du SIRIS.

2 propositions possibles :

- Pack standard (sans le portail familles) : 2600 € HT par an + 800 € HT frais mise en service
- Pack Optimal (avec portail familles) : 3580€ HT par an + 900 € HT frais de mise en service

Pour toute commande avant le 30/04/2024, remise de 30 % sur les frais de mise en service.

Compte tenu du coût supplémentaire, le SIRIS souhaite se renseigner auprès d'autres prestataires pour une mise en service au plus tôt fin 2024.

► 13 mars 2024 : Formation PSC1 avec l'Unité Départementale des Premiers Secours du Loiret (UDPS 45) : 10 agents du SIRIS ont pu en bénéficier. Formation très appréciée par les agents. Coût total : 550 € TTC

► Passage à la fibre école Germigny-des-Prés : M. BIET est très favorable.

Tarifs proposés par Orange : 44 € HT les 12 premiers mois, ensuite 55 € HT

Aujourd'hui 140 € HT pour 2 mois

*Conseil d'administration du 8 avril 2024*

Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire  
entre SAINT-MARTIN-D'ABBAT et GERMIGNY-DES-PRES

---

Compte tenu des tarifs attractifs, le SIRIS propose de passer à la fibre d'ici juillet 2024.

► Rentrée 2024-2025 : 1 fermeture de classe à St Martin d'Abbat

Fin de séance : 19h00

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 8 avril 2024  
La Présidente, Chrystèle MAGNIN

*Ho la vice présidente*  
*Causse GERMIGNY DES PRES* *MARTINS*

